

**Confidence**  
must be earned

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

# Avis aux Actionnaires d'Amundi Funds

14 mars 2023

Luxembourg

## Sommaire

<b>1. Suspension de la VL lors des jours fériés dans la principale bourse de valeurs et changement de groupe de conversion</b> : Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond	3
<b>2. Poche d'actifs</b> : Amundi Funds Global Aggregate Bond	3
<b>3. Modification de la politique d'investissement</b> : Amundi Funds US Pioneer Fund	3
<b>4. Modification de l'Indice de référence</b> : Amundi Funds Pioneer Income Opportunities ; Amundi Funds Emerging Markets Green Bond et Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond Dynamic*	3
<b>5. Changement de nom du Compartiment et modification de l'Indice de référence</b> : Amundi Funds Sustainable Global Perspectives	4
<b>6. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Real Assets Target Income	4
<b>7. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Polen Capital Global Growth	5
<b>8. Modification de la politique d'investissement</b> : Amundi Funds Emerging Markets Corporate High Yield Bond	5
<b>9. Changement de nom du Compartiment et modification de la politique d'investissement, du processus de gestion ainsi que de l'Indice de référence</b> : Amundi Funds Sustainable Top European Players	6
<b>10. Modification de la politique d'investissement ainsi que de la définition du dispositif de protection</b> : Amundi Funds Protect 90*	7
<b>11. Modification des commissions d'administration</b>	8
<b>12. Modification des commissions de performance</b>	9
<b>13. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Absolute Return Credit	10
<b>14. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Absolute Return Forex	10
<b>15. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond	10
<b>16. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond Dynamic	11
<b>17. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies	11
<b>18. Modification de l'objectif d'investissement</b> : Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies Low Vol.	12

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration d'Amundi Funds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer des changements suivants :

## **1. Suspension de la VL lors des jours fériés dans la principale bourse de valeurs et changement de groupe de conversion : Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond**

À compter du 14 avril 2023, le Compartiment Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond ne calculera pas la valeur liquidative (VL) lorsque la date de la VL est un jour férié dans la principale bourse de valeurs des pays indiqués dans le tableau ci-dessous :

Compartiment	Jours fériés boursiers
Montpensier Global Convertible Bond	au Luxembourg, en France ou aux États-Unis

Par ailleurs, et en raison du changement de l'heure de publication de la VL du Compartiment, le Compartiment changera le groupe de conversion indiqué dans le prospectus, qui passera de A à B à compter du 14 avril 2023. Le groupe B est composé de moins de compartiments que le groupe A.

## **2. Poche d'actifs : Amundi Funds Global Aggregate Bond**

À compter du 14 avril 2023, Amundi (UK) Limited désignera Amundi Asset Management en tant que gestionnaire financier par délégation du Compartiment pour gérer une poche d'actifs du Compartiment Amundi Funds Global Aggregate Bond qui sera composée d'instruments titrisés (MBS, ABS et/ou CLO européens), conformément à la politique d'investissement actuelle du Compartiment.

Veuillez noter que ce changement n'affectera aucune autre caractéristique du Compartiment, y compris le niveau des commissions.

## **3. Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds US Pioneer Fund**

À compter du 14 avril 2023, la politique d'investissement du Compartiment Amundi Funds US Pioneer Fund sera modifiée afin d'augmenter de 50 % à 67 % le pourcentage minimum de ses actifs nets qui sera investi dans des actions de sociétés basées ou exerçant la majeure partie de leurs activités aux États-Unis.

La politique d'investissement actuelle du Compartiment est la suivante :

*« Le Compartiment investit principalement dans un large éventail d'actions de sociétés basées ou effectuant la majeure partie de leurs activités aux États-Unis [...] »*

La politique d'investissement révisée du Compartiment sera la suivante :

*« Le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs nets dans un large éventail d'actions de sociétés basées ou exerçant la majeure partie de leurs activités aux États-Unis [...] »*

## **4. Modification de l'Indice de référence : Amundi Funds Pioneer Income Opportunities ; Amundi Funds Emerging Markets Green Bond et Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond Dynamic\***

À compter du 14 avril 2023, l'indice de référence des Compartiments sera modifié comme suit :

Dénomination du Fonds	Indice de référence (actuel)	Indice de référence pour la commission de performance (actuel)	Nouvel indice de référence	Nouvel indice de référence pour la commission de performance
<b>Pioneer Income Opportunities</b>	USD Libor	USD Libor + 3 %	ICE BofA US 3-Month Treasury Bill	ICE BofA US 3-Month Treasury Bill + 3 %
<b>Emerging Markets Green Bond</b>	3 Month USD Libor	3 Month USD Libor + 2,50 %	Taux de financement garanti au jour le jour (SOFR)	Taux de financement garanti au jour le jour (SOFR) + 2,50 %
<b>Absolute Return Global Opportunities Bond Dynamic*</b>	3 Month USD Libor	3 Month USD Libor	Taux de financement garanti au jour le jour (SOFR)	Taux de financement garanti au jour le jour (SOFR) + 1,75 %

## 5. Changement de nom du Compartiment et modification de l'Indice de référence : Amundi Funds Sustainable Global Perspectives

À compter du 14 avril 2023, le compartiment Amundi Funds Sustainable Global Perspectives sera renommé Amundi Funds Net Zero Ambition Multi-Asset.

À compter du 14 avril 2023, les pourcentages de composition de l'indice de référence composite utilisé aux fins du Règlement sur la publication d'informations seront modifiés comme suit :

- *L'indice MSCI ACWI Climate Change Index représentera une proportion de 50 % au lieu de 60 %*
- *L'indice MSCI EUR IG Climate Change Corporate Bond Index représentera une proportion de 25 % au lieu de 15 %*

La publication actuelle de l'indice de référence du Compartiment est la suivante :

### Investissements

[...] Le portefeuille est construit de manière à avoir une empreinte carbone alignée sur l'indice composite : 60 % de l'indice MSCI ACWI Climate Change Index + 15 % de l'indice MSCI USD IG Climate Change Corporate Bond Index + 15 % de l'indice MSCI EUR IG Climate Change Corporate Bond Index + 5 % de l'indice MSCI USD HY Climate Change Corporate Bond Index + 5 % de l'indice MSCI EUR HY Climate Change Corporate Bond Index (l'« Indice composite »).

La duration modifiée globale du portefeuille varie de -2 à +10. Il n'y a aucune contrainte de notation, de secteur ou de capitalisation boursière sur les investissements à revenu fixe. »

La nouvelle publication de l'indice de référence sera la suivante :

### Investissements

[...] Le portefeuille est construit de manière à avoir une empreinte carbone alignée sur l'indice composite : 50 % de l'indice MSCI ACWI Climate Change Index + 15 % de l'indice MSCI USD IG Climate Change Corporate Bond Index + 25 % de l'indice MSCI EUR IG Climate Change Corporate Bond Index + 5 % de l'indice MSCI USD HY Climate Change Corporate Bond Index + 5 % de l'indice MSCI EUR HY Climate Change Corporate Bond Index (l'« Indice composite »).

La duration modifiée globale du portefeuille varie de -2 à +10. Il n'y a aucune contrainte de notation, de secteur ou de capitalisation boursière sur les investissements à revenu fixe. »

## 6. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Real Assets Target Income

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du compartiment Amundi Funds Real Assets Target Income ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

« Le Compartiment est géré activement par référence à l'indice formé par les indices MSCI AC World REITS Index (15 %), MSCI World, Food Beverage and Tobacco Index (10 %), MSCI World Materials Index (10 %), MSCI World Energy Index (10 %), MSCI World Transport Infrastructure Index (7,5 %), ICE BofA ML U.S. High Yield Index (7,5 %), MSCI World Utility Index (5 %), Alerian MLPs Index (5 %), iBoxx € Non-Financial Corporate Europe Index (5 %), ICE BofA ML Global Governments Inflation-Linked Index (5 %), ICE BofA ML Non-Financial Corporate USA Index (5 %), ICE BofA ML Euro High Yield Index (5 %), Bloomberg Commodity Total Return Index (5 %), Bloomberg Gold Total Return Index (5 %) (l'« Indice de référence »), qu'il vise à surperformer (après déduction des commissions applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important. L'Indice de référence est un indice large de marché qui n'évalue pas ou n'inclut pas ses composants conformément aux caractéristiques environnementales, et n'est donc pas conforme aux caractéristiques environnementales promues par le Compartiment. »

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

« Le Compartiment est géré activement. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques liée à l'indice formé par les indices MSCI AC World REITS Index (15 %), MSCI World, Food Beverage and Tobacco Index (10 %), MSCI World Materials Index (10 %), MSCI World Energy Index (10 %), MSCI World Transport Infrastructure Index (7,5 %), ICE BofA ML U.S. High Yield Index (7,5 %), MSCI World Utility Index (5 %), Alerian MLPs Index (5 %), iBoxx € Non-Financial Corporate Europe Index (5 %), ICE BofA ML Global Governments Inflation-Linked Index (5 %), ICE BofA ML Non-Financial Corporate USA Index (5 %), ICE BofA ML Euro High Yield Index (5 %), Bloomberg Commodity Total Return Index (5 %), Bloomberg Gold Total Return Index (5 %) (l'« Indice de référence »). Toutefois, l'ampleur de l'écart par rapport à l'Indice de référence devrait être significative. L'Indice de référence est un indice large de marché qui n'évalue pas ou n'inclut pas ses composants conformément aux caractéristiques environnementales, et n'est donc pas conforme aux caractéristiques environnementales promues par le Compartiment. »

## 7. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Polen Capital Global Growth

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du compartiment Amundi Funds Polen Capital Growth ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

« Le Compartiment est géré activement par référence à l'indice MSCI World All Countries (ACWI) (Net dividend) Index (l'« Indice de référence ») et cherche à le surperformer (après déduction des commissions applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important [...] ».

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

« Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice MSCI World All Countries (ACWI) (Net dividend) Index (l'« Indice de référence ») a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme Indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille [...] ».

## 8. Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Emerging Markets Corporate High Yield Bond\*

À compter du 14 avril 2023, la politique d'investissement du Compartiment Amundi Funds Emerging Markets Corporate High Yield Bond\* sera modifiée pour permettre des investissements en actions et en instruments liés aux actions, jusqu'à 10 % de ses actifs nets.

La politique d'investissement révisée du Compartiment sera la suivante :

« *Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.*

*Le Compartiment investit principalement dans des obligations d'entreprises de qualité inférieure à investment grade des marchés émergents libellées en dollars américains ou dans d'autres devises de l'OCDE. Soit ces obligations sont émises par des sociétés immatriculées et ayant leur siège social ou menant la plupart de leurs activités dans des marchés émergents, soit le risque de crédit de ces obligations est lié aux marchés émergents. L'exposition globale des devises aux marchés émergents ne peut pas excéder 25 % de l'actif du compartiment. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations convertibles contingentes.*

*Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des ABS et des MBS.*

*L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 15 % de ses actifs.*

***Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des actions et des instruments liés à des actions.***

*Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPC et OPCVM ».*

## **9. Changement de nom du Compartiment, modification de la politique d'investissement, du processus de gestion et de l'indice de référence : Amundi Funds Sustainable Top European Players**

À compter du 14 avril 2023, le Compartiment Amundi Funds Sustainable Top European Players sera renommé Amundi Funds Net Zero Ambition Top European Players.

- À compter du 14 avril 2023, la politique d'investissement du compartiment sera modifiée afin de refléter le fait que le Compartiment limitera les investissements dans des titres non notés ESG à un maximum de 10 % de ses actifs.
- Permettre des investissements auxiliaires dans d'autres actions, instruments du marché monétaire et dépôts.

L'objectif et la politique d'investissement actuels du Compartiment sont les suivants :

### Investissements

*Le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des actions de sociétés à moyenne et grande capitalisation basées ou exerçant la plupart de leurs activités en Europe et qui sont en accord avec l'objectif d'investissement durable du Compartiment consistant à réduire l'empreinte carbon.*

*L'univers d'investissement du Compartiment est principalement constitué d'actions européennes cotées. Bien qu'il puisse investir dans n'importe quel secteur de l'économie, à tout moment ses avoirs peuvent se concentrer sur un nombre relativement restreint de sociétés dont le portefeuille est construit de manière à avoir une intensité carbone conforme à l'indice MSCI Europe Climate Change Index.*

*Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans d'autres OPC et OPCVM. »*

Le nouvel objectif et la nouvelle politique d'investissement du Compartiment seront les suivants :

### Investissements

*Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.*

*Le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés à moyenne et grande capitalisation basées ou exerçant la plupart de leurs activités en Europe et qui sont en accord avec l'objectif d'investissement durable du Compartiment consistant à réduire l'empreinte carbone.*

*L'univers d'investissement du Compartiment est principalement constitué d'actions européennes cotées. Il peut investir dans n'importe quel secteur de l'économie, et à tout moment ses avoirs peuvent se concentrer sur un nombre relativement restreint de sociétés dont le portefeuille est construit de manière à avoir une intensité carbone conforme à l'indice MSCI Europe Climate Paris Aligned Index (EUR).*

*Bien que le gestionnaire de placements cherche à investir dans des titres ayant une notation ESG, ce ne sera pas le cas de tous les investissements du Compartiment. Dans tous les cas, ces derniers investissements ne représenteront pas plus de 10 % du Compartiment.*

Tout en respectant les politiques ci-dessus, le Compartiment peut également investir dans d'autres actions, des instruments du marché monétaire, des dépôts (à des fins de trésorerie et en cas de conditions de marché défavorables) et jusqu'à 10 % de ses actifs dans d'autres OPC et OPCVM. »

À la même date, le Compartiment changera la dénomination de l'indice de référence utilisé aux fins du Règlement sur la publication d'informations, qui passera de « MSCI Europe Climate Change Index » à « MSCI Europe Climate Paris Aligned Index (EUR) ».

## 10. Modification de la politique d'investissement ainsi que de la définition du dispositif de protection : Amundi Funds Protect 90\*

Dans un contexte de répétition de conditions de marché relativement difficiles, la performance du Compartiment est susceptible d'atteindre un niveau proche de 90 % de la plus haute valeur liquidative enregistrée depuis le 5 juin 2020, ce qui a pour effet d'augmenter la proportion de la composante conservatrice telle que décrite plus en détail dans la politique d'investissement du Compartiment et de limiter ainsi le potentiel de mouvements futurs à la hausse comme à la baisse. Dans cette perspective, le Conseil d'administration estime qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires de modifier le dispositif de protection actuel pour qu'il représente 90 % de la VL la plus élevée atteinte depuis le dernier jour ouvrable du mois d'avril précédent.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent le changement des dispositifs de protection :

*Dispositif de protection actuel : une protection quotidienne égale à 90 % de la plus haute VL enregistrée depuis le 5 juin 2020*



*Nouveau dispositif de protection : une protection quotidienne égale à 90 % de la VL la plus élevée enregistrée sur une base annuelle*



Le changement prendra effet à compter du 2 mai 2023. Les Actionnaires du Compartiment qui sont en désaccord avec cette modification peuvent racheter leurs actions sans commission de rachat comme prévu dans le prospectus d'Amundi Funds

jusqu'au 28 avril 2023. La modification susmentionnée du dispositif de protection ne sera pas effective avant le 2 mai 2023. Par conséquent, pendant cette période, les conditions actuelles du dispositif de protection continueront de s'appliquer.

## 11. Modification des commissions d'administration

À compter du 14 avril 2023, les commissions d'administration des catégories d'actions des compartiments seront modifiées comme suit :

Catégories d'actions	Commission d'administration actuelle max.	Nouvelle commission d'administration max.
H, J, O, OR, X	0,06 %	0,10 %
I, M, SE, Z	0,10 %	0,15 %
A, B, C, R, E, F, G, P, T, U	0,20 %	0,23 %

Exception faite :

- (i) des fonds nourriciers suivants où les commissions d'administration de toutes les catégories d'actions seront modifiées comme suit :

Compartiments	Catégories d'actions	Commission d'administration actuelle max.	Nouvelle commission d'administration max.
- Global Total Return Bond - Impact Green Bonds - Target Coupon	H, J, O, OR, X I, M, SE, Z A, R, E, F, G, P, B, C, T, U	0,06 %	0,10 %

- (ii) des commissions d'administration des catégories d'actions suivantes dans la liste de compartiments suivante qui seront modifiées comme suit :

Compartiments	Catégories d'actions	Commission d'administration actuelle max.	Nouvelle commission d'administration max.
- Asia Equity Concentrated	H, J, O, OR, X	0,10 %	0,14 %
- China A Shares	I, M, SE, Z	0,15 %	0,20 %
- China Equity	A, R, E, F, G, P, B, C, T, U	0,30 %	0,33 %
- Emerging Europe and Mediterranean Equity			
- Emerging Markets Equity Focus			
- Emerging Markets Equity ESG Improvers			
- Emerging World Equity			
- Latin America Equity			
- Equity Mena			
- Russian Equity			
- SBI FM India Equity			
- Emerging Markets Blended Bond			
- Emerging Markets Corporate Bond			
- Emerging Markets Green Bond			
- Emerging Markets Corporate High Yield Bond*			
- Emerging Markets Hard Currency Bond			
- Emerging Markets Local Currency Bond			
- Emerging Markets Short Term Bond			
- China RMB Aggregate Bond	R	0,10 %	0,33 %

	I, Z	0,15 %	0,20 %
	M	0,30 %	0,20 %
	A, E, F, G	0,30 %	0,33 %
- Cash EUR	H, J, O, OR, X	0,06 %	0,10 %
	I, M, SE, Z	0,10 %	0,15 %
	A, R, E, F, G, P, B, C, T, U	0,10 %	0,15 %
- Euro Corporate Short Term Green Bond	H, J, O, OR, X	0,06 %	0,10 %
	I, M, SE, Z	0,10 %	0,15 %
	A, B, C, R, E, F, G, P, T, U	0,20 %	0,15 %
- Emerging Markets Bond	A, R, E, F, G, P, B, C, T, U	0,20 %	0,23 %
	M	0,10 %	0,15 %
- New Silk Road	A, R, F, G,	0,30 %	0,33 %
	H	0,10 %	0,14 %
	I, M	0,15 %	0,20 %

(iii) des compartiments suivants où les commissions d'administration restent inchangées :

- Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI
- Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions
- Amundi Funds Polen Capital Global Growth
- Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond
- Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies Low Vol.
- Protect 90\*

## 12. Modification des commissions de performance

À compter du 14 avril 2023, l'indice de référence de la commission de performance des catégories d'actions et des compartiments ci-dessous sera modifié comme suit :

Compartiment	Catégories d'actions couvertes	Ancien indice de référence pour la commission de performance	Nouvel indice de référence pour la commission de performance à compter du <>
Amundi Funds Volatility World	➤ A EUR Hgd ➤ I EUR Hgd ➤ G EUR Hgd ➤ R EUR Hgd ➤ Q-R3 EUR Hgd AD ➤ M EUR Hgd ➤ F EUR Hgd ➤ J EUR Hgd	ESTER + 3,08 %	€STR + 3 %
Amundi Funds Pioneer Income Opportunities	➤ G EUR Hgd ➤ G EUR Hgd QTI ➤ G EUR PHgd QTI	ESTER + 3,08 %	€STR + 3 %
Amundi Funds Emerging Markets Green Bond	➤ SE EUR Hgd ➤ G EUR Hgd ➤ J EUR Hgd	ESTER + 2,58 %	ESTER + 2,5 %

### 13. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Absolute Return Credit

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du Compartiment Amundi Funds Absolute Return Credit ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et vise à surperformer (après déduction des commissions applicables) l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») sur la période de détention recommandée, tout en offrant une exposition contrôlée au risque. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille. À titre indicatif, compte tenu du profil de risque, le rendement devrait être supérieur (avant déduction des commissions applicables) à l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) +4 % par an ».*

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

### 14. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Absolute Return Forex

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du Compartiment Amundi Funds Absolute Return Forex ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et vise à surperformer (après déduction des commissions applicables) l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») sur la période de détention recommandée, tout en offrant une exposition contrôlée au risque. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à l'Indice de référence limitant la construction du portefeuille. Compte tenu du profil de risque, le rendement devrait être supérieur (avant déduction des commissions applicables) à l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) +3 % par an. »*

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à l'Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

### 15. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du Compartiment Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et vise à surperformer (après déduction des commissions applicables) l'indice Euro Short Term Rate Index (l'« Indice de référence ») sur la période de détention recommandée, tout en offrant une exposition contrôlée au risque. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la*

*performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice Euro Short Term Rate Index (l'« Indice de référence ») a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

## **16. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond Dynamic\***

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du Compartiment Amundi Funds Absolute Return Global Opportunities Bond Dynamic\* ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et vise à surperformer (après déduction des commissions applicables) l'indice USD Libor 3-months Index (l'« Indice de référence ») sur la période de détention recommandée, tout en offrant une exposition contrôlée au risque. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice Secured Overnight Financing Rate (SOFR) (l'« Indice de référence ») a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

## **17. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies**

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du Compartiment Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et vise à surperformer (après déduction des commissions applicables) l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») sur la période de détention recommandée, tout en offrant une exposition contrôlée au risque. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille. À titre indicatif, compte tenu du profil de risque, le rendement devrait être supérieur (avant déduction des commissions applicables) à l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) +4 % par an ».*

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

## 18. Modification de l'objectif d'investissement : Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies Low Vol.

À compter du 14 avril 2023, l'objectif d'investissement du Compartiment Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies Low Vol. ne consistera plus à surperformer son indice de référence.

Le libellé actuel de l'indice de référence du Compartiment est le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et vise à surperformer (après déduction des commissions applicables) l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») sur la période de détention recommandée, tout en offrant une exposition contrôlée au risque. Le Compartiment utilise l'Indice de référence a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille. À titre indicatif, compte tenu du profil de risque, le rendement devrait être supérieur (avant déduction des commissions applicables) à l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) +1 % par an ».*

Le libellé révisé de l'indice de référence du Compartiment sera le suivant :

*« Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice Euro Short Term Rate Index (ESTER) (l'« Indice de référence ») a posteriori comme indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, concernant la commission de performance, comme indice de référence pour les catégories d'actions concernées, afin de calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à un Indice de référence limitant la construction du portefeuille ».*

\* Veuillez noter que ces compartiments ne font pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus d'Amundi Funds.

Le dernier prospectus d'Amundi Funds et les Documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles sans frais auprès du siège social.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.  
Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320 B-1000 Brussels

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

## **COORDONNÉES**

### **Amundi Funds**

Siège social : 5, allée Scheffer – L-2520 Luxembourg

Adresse : BP 1104 – L-1011 Luxembourg

Téléphone : +352 26 86 80 01 - Fax : +352 26 86 80 99 – [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com)

Société Anonyme R.C. Luxembourg B 68806

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT